

CELLES 2011

2, 3, 4 ET 5 JUIN



FICHE D'INSCRIPTION

(1 fiche par personne)



Nom : Prénom :
Rue : Num : Code Postal.....
Localité : Pays :Téléphone :.....
E-mail : Club:
Véhicule (si vous êtes le chauffeur):.....Immatriculation :

INSCRIPTION :

membre de la 101Airborne 326 Eng (sur présentation de la carte) : 5 € = €
non membre : 15€ = €
si véhicule « Tractor and semi-trailler » : 0 € = 0 €

JEUDI 2 JUIN :

repas libre : snack possible sur le camp

VENDREDI 3 JUIN :

Petit déjeuner : pain, confiture, charcuterie 3 € = €
Dîner libre : snack possible sur le camp de 11 à 14 h
Souper : Roti de porc, sauce au poivre rose et petits pois, dessert 9 € = €

SAMEDI 4 JUIN :

Petit déjeuner : pain, confiture, charcuterie 3 € = €
Dîner : lunch (compris dans l'inscription) cochez si vous le désirez
Souper : demi Poulet rôti, compote, pommes de terre rissolées 10 € = €

DIMANCHE 5 JUIN :

Petit déjeuner : pain, confiture, charcuterie 3 € = €
Dîner : paëlla géante 11 € = €

Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et y adhère en tout point

Signature :

.....
TOTAL..... €

!!!N'oubliez pas vos gamelles et vos couverts !!!

A renvoyer AVANT le 20 mai 2011 : 101AB 326ENG, Route d'Ocquier 1A 5590 PESSOUX
ou par e-mail steflomba@hotmail.com

CELLES 2011 :

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

1. Chaque participant est tenu de s'inscrire dès son arrivée.
2. L'accès au terrain est réservé exclusivement aux véhicules alliés de la seconde guerre mondiale ainsi que ceux dont l'aspect extérieur permet de les assimiler.
3. Seules les tenues (civiles ou militaires) de l'époque 39 – 45 alliées seront admises. Les tenues de l'Axe sont interdites.
4. Les armes, sauf celles fixées sur les véhicules, sont interdites sur la voie publique. Toutes les armes doivent être en ordre avec la législation actuelle concernant la démilitarisation. Les armes de poing et les armes blanches doivent être portées dans leur étui même sur le terrain de la manifestation. Aucun tir à blanc n'est autorisé.
5. Seules les tentes militaires kaki alliées de la seconde guerre mondiale sont admises.
6. Il est interdit de faire du feu.
7. Les participants sont tenus de se conformer aux indications des organisateurs et des MP sur le terrain et durant les déplacements en colonne.
8. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des accidents et vols qui pourraient survenir lors de la manifestation.
9. Il est formellement interdit de vendre des armes sur la Bourse.
10. Les participants sont tenus de respecter l'environnement. Tout vandalisme et/ou dégradation seront signalés aux autorités et sanctionnés.
11. Du fait de son inscription, tout participant marque son accord avec le présent règlement.